



## **PARTAGE OU non d'un Jour férié représentant la moitié des vac sc**

Par **COCOMARTIN**, le **23/12/2011** à **10:56**

Le jugement définissant la moitié des vacances scolaires, cette année les vacances se terminant un lundi soir (2 janvier), l'an dernier les enfants ayant passé la journée de Noël chez leur père, suis-je obligée de "partager" la journée de Noël cette année, soit pour représenter exactement 8 journées et demi chez l'un et chez l'autre : mon ex-époux étant plutôt tordu, il réclame à voir les enfants au plus tard à 15 H ce Noël et systématiquement s'adresse aux enfants pour ses demandes.

Alors que, comme pour nombre d'entre nous, je suis invitée avec mes enfants pour fêter Noël dans la famille, la décision devient délicate. Merci de m'aider à prendre ma décision.

Par **Claralea**, le **23/12/2011** à **12:47**

Normalement, la moitié des vacances tombent le 25 à midi, mais vu le nombre de problèmes que cela va causer dans les familles, le jaf appréciera aussi que le père vous laisse les enfants jusqu'au 26 au matin comme vous l'avez fait vous même , voire le 25 vers 18/19h . Il pourrait aller porter plainte pour non représentation d'enfant, mais il y en a tellement qui vont aller au commissariat, que ça m'étonnerait que les plaintes soient prises en compte... Et Noel étant le jour des enfants, m'étonnerait beaucoup que la police ose aller chercher un enfant chez le parent ce jour là, au risque de gacher le Noel des petits